



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNESCO

Question au Gouvernement n° 4694

Texte de la question

CLASSEMENT DE L'ÉTANG DE BERRE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Jean-Pierre Maggi. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Bientôt, la France comptera peut-être un joyau naturel supplémentaire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Un dossier est en cours de constitution par mon collègue et ami Gaby Charroux, maire de Martigues, commune des Bouches-du-Rhône, visant à faire reconnaître le caractère exceptionnel de l'étang de Berre. Cette gigantesque mer intérieure est le plus grand étang salé d'Europe, vaste comme une fois et demie Paris.

Cela suppose de lever les blocages et d'affirmer une volonté politique afin de réhabiliter cet espace abîmé par l'homme, en particulier par les pollutions engendrées depuis des décennies par l'industrie pétrochimique, l'explosion démographique et surtout les rejets massifs d'eau douce et de limon de la centrale EDF de Saint-Chamas.

La réhabilitation de l'étang permettrait le rétablissement des fragiles équilibres de la biodiversité ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'essor des activités de pêche et de tourisme. Des milliers d'emplois seraient créés, ce qui n'est pas anodin à l'heure où l'industrie connaît un repli. La reconquête de l'étang, bloquée depuis quinze ans, pourrait connaître une avancée décisive grâce au rétablissement de la circulation de l'eau dans le tunnel du Rove, qui relie l'étang à la mer Méditerranée depuis la rade de Marseille.

En 2013, l'État et les collectivités locales ont acté le financement à parts égales de ce projet, dont le coût est d'environ 8 millions d'euros. Trois ans plus tard, le maître d'ouvrage désigné par l'État a néanmoins fait connaître une étude de faisabilité triplant la note. Par ailleurs, il serait bon d'avancer les travaux de déviation des eaux de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas. Les élus du département attendent du Gouvernement des impulsions fortes de nature à progresser sur ce sujet d'intérêt national et à mettre un terme aux blocages, à la lourdeur des procédures et à l'immobilisme auxquels nous sommes confrontés depuis trop longtemps.
(Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat. Monsieur le député, vous-même et tous les élus de ce territoire avez raison de souligner le caractère exceptionnel de l'étang de Berre. Cette gigantesque mer intérieure de 155 kilomètres

carrés est le plus grand étang salé d'Europe. Elle accueille tous les ans en hivernage plus de 50 000 oiseaux. Ce chantier considérable de reconquête de la qualité et de la biodiversité de cet espace constitue un enjeu que vous avez raison de défendre.

Je le défends également et partage vos inquiétudes et vos impatiences. C'est la raison pour laquelle j'ai pris trois décisions. Premièrement, j'ai demandé au préfet de réunir les parties prenantes, en particulier le Grand Port Maritime de Marseille, l'Agence de l'eau, les élus du territoire et les entreprises concernées afin d'arrêter définitivement le coût précis des travaux à réaliser.

Deuxièmement, je diligenterai dès la semaine prochaine une mission de l'Inspection générale de l'environnement afin que nous y voyions très clair sur cette évaluation.

Enfin, je me rendrai sur place à cette occasion afin d'annoncer des décisions définitives. J'en profiterai pour signer des contrats de territoire à énergie positive pour la croissance verte, qui sur ce territoire sont tout à fait remarquables. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Maggi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4694

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 février 2017](#)